

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie CHAUMET, Maire.

Présents : Tous les membres en exercice.

Solène MOUZON a été nommée secrétaire de séance.

N°11/2021 OUVERTURE DES PLIS DES ACQUEREURS DE LA PARCELLE CADASTREE Z460

Suite à la délibération 03/2021 du 21 janvier 2021, le Conseil Municipal a procédé à l'ouverture des plis cachetés. Deux propositions ont été reçus en mairie :

- Le Groupement Forestier de Sept-Saulx propose 6 000.00€/h,
- Mr JOLLY Denis propose 10 100€/h.

Madame Le Maire propose de prendre les renseignements nécessaires avant que le Conseil Municipal se positionne, lors du prochain conseil.

N°12/2021 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Valérie CHAUMET, Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Daniel ANTOINE, 3ème Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte de gestion 2020 qui s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses..... 336 771.29 €

Recettes..... 341 836.90 €

Soit un excédent de 5 065.61 €

Auquel doit s'ajouter l'excédent de clôture de l'exercice précédent 2019 qui est de 00.00 €.

Résultat de clôture pour la section de fonctionnement : 5 065.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses..... 715 637.88 €

Recettes..... 723 314.62 €

Soit un excédent de 7 676.74 €

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 14 avril 2021

Auquel doit s'ajouter l'excédent de clôture de l'exercice précédent 2019 qui est de 85 212.36 €.

Résultat de clôture pour la section d'investissement : 92 889.10 €

Soit un excédent total de clôture de l'exercice 2020 de 97 954.71 €

Après avoir constaté, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Valérie CHAUMET, Maire reprend la présidence de la séance.

N°13/2021 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 14 avril 2021, le compte administratif 2020, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 5 065.61 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution global de	}	entraînant un besoin de financement s'élevant à
92 889.10 €		
- Un solde de restes à encaisser de		
1 600.00 €		00.00 €
- Un solde de restes à réaliser de		
19 960.29 €		

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068)
financement de la section d'investissement 00.00 €
- Report en section de fonctionnement 5 065.61 €
(ligne 002 en recettes)
- Report en section d'investissement 92 889.10 €
(ligne 001 en recettes)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 14 avril 2021

N°14/2021 TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-3,

Vu l'état 1259 portant notification des bases prévisionnelles 2020, et des taux de référence,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération de ne pas augmenter les taux d'imposition et fixe les taux d'imposition 2021 comme suit :

Taxe Foncier bâti..... 35.22 % (dont 15.51 % correspondant au transfert du département)

Taxe Foncier non bâti..... 8.28 %

N°15/2021 BUDGET 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres qui ont pris part à la délibération, le budget unique (M14) 2020 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

- 376 838.78 € pour la section de fonctionnement
- 368 139.79 € pour la section d'investissement

N°16/2021 CHARTE DE LA LAÏCITE

Vu la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 27 août 1789, et notamment son article 10,

Vu le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, et notamment son article 1^{er}, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, Vu la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la délibération CC-2021-2 du 25 mars 2021 relative à l'adoption de la charte de la laïcité de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que le principe de laïcité, consacré par différents textes fondateurs de notre République garantit la liberté de conscience, la neutralité de l'Etat à l'égard des religions et l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion,

Considérant la volonté de la Commune de Sept-Saulx de rappeler au travers d'une charte la signification du principe de laïcité ainsi que sa portée,

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 14 avril 2021

Considérant que la Commune de Sept-Saulx souhaite également réaffirmer son attachement au principe de laïcité au travers de cette charte, ainsi que celui de ses partenaires,

Considérant que le soutien financier de la Commune de Sept-Saulx aux associations sera désormais conditionné à la signature de la charte,

Considérant que les associations soutenues par la Commune de Sept-Saulx s'engagent, en signant la charte, à respecter le principe de laïcité dans l'organisation de leurs activités,

Considérant qu'en cas de non-respect de la charte, la Commune de Sept-Saulx pourra retirer la subvention attribuée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter la charte de la laïcité de la Commune de Sept-Saulx.

Questions diverses

Jean-Philippe MOUZON :

- Propose de ne faire qu'une commission Circulation, Voirie et Sécurité. L'ensemble du Conseil est en accord avec cela. Chantal MADIOT émet sa volonté d'intégrer cette commission. Mme le Maire propose donc à l'ensemble des conseillers s'ils souhaitent changer ou intégrer une nouvelle commission. Daniel ANTOINE intègre la commission Infos et Communication.
- Fait un constat positif suite à la diffusion du message sur le stationnement sur les trottoirs. M. MOTTET signale qu'il reste tout de même le stationnement au niveau du stop de la sortie du lotissement qui engendre des problèmes de visibilité et de sécurité. Il propose d'aller à leur rencontre, Mme le Maire affirme qu'ils sont au fait avec la situation.
- Informe que les panneaux signalétiques sont commandés et qu'ils seront bordeaux avec écriture blanche.

Béatrice JOLLY :

- S'interroge sur le message passé dans Illiwap sur les travaux du château d'eau. Jean-Marc Lefèvre répond qu'il s'agit de travaux d'étanchéité en continuité des précédents.
- Demande pourquoi il y a un étalement de craie rue des fossés. Guillaume BRAVO-SEGORBE l'informe que c'est lui qui a remis en état une partie du chemin le long de son mur, suite à ses travaux.

Valérie CHAUMET en profite pour lui demander où en est la maison à insectes, fabriquée gracieusement par M. MARECHAL. Béatrice JOLLY lui répond que celle-ci est terminée et est stockée chez elle en attendant de lui trouver un emplacement adéquat.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 14 avril 2021

Chantal MADIOT fait part d'une demande d'un habitant pour l'installation d'un container à vêtements. Il lui ait répondu que ce n'est pas possible car ceux-ci sont gérés par des sociétés privées. De plus il y en a d'installés dans les déchetteries et à Intermarché.

Damien MOTTET demande :

- S'il y a nécessité de faire une déclaration préalable de travaux pour l'installation de deux chalets de moins de 5m² côte à côté. Mme le Maire répond que non s'il n'y a pas de jonction entre les deux. Elle précise que ces informations sont disponibles en mairie.
- Comment vont s'organiser les futures élections départementales et régionales. Mme le Maire l'informe qu'elle a été sollicitée par le préfet afin de savoir si la municipalité est en capacité à les organiser puisque le gouvernement souhaite les maintenir. Pour ce faire, il faudra deux salles, des accesseurs vaccinés ou testés négatifs pour tenir les bureaux de votes. La réponse apportée au préfet est matériellement possible mais humainement compliqué.

Daniel ANTOINE fait le point sur les manifestations qui n'auront pas lieu. Soit, le relais des cathédrales reporté à l'année prochaine et les jeux inter-villages organisés par Baconnes qui continuent la préparation même s'il y a de fortes probabilités pour que ceux-ci soient reportés également.

Didier GRIFFON demande s'il est possible de tailler les rosiers qui sont sur le rond-point allant vers Val-de-Vesles car ceux-ci empiètent sur la route. Jean-Marc Lefèvre précise que Béatrice JOLLY devait s'en occuper puisque lui et l'employé communal n'ont pas les compétences. Il précise que si lundi cela n'est pas fait, les rosiers seront coupés à ras. De ce fait, Béatrice JOLLY, Damien MOTTET, Daniel ANTOINE et Didier GRIFFON s'en chargeront le samedi 17 avril.

Jean-Marc Lefèvre informe qu'une réunion Commission travaux aura lieu le 20/04 à 19H00.

Vincent PIERRET demande où en est l'enquête publique concernant le PLU suite au mail reçu dans la semaine. Valérie CHAUMET l'informe qu'il sera soumis aux votes au Conseil Municipal le 28/04 et au Conseil Communautaire fin juin.

Madame le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 20H20.

Valérie CHAUMET
Maire

Jean-Marc LEFEVRE
1^{er} Adjoint

Béatrice JOLLY
2^{ème} Adjoint

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEPT-SAULX**

Séance du 14 avril 2021

**Daniel ANTOINE
3^{ème} Adjoint**

**Jean-Philippe MOUZON
4^{ème} Adjoint**

**Évodie BONJEAN
Conseillère**

**Guillaume
BRAVO-SEGORBE
Conseiller**

**Hubert GREFFIER
Conseiller**

**Didier GRIFFON
Conseiller**

**Chantal MADIOT
Conseillère**

**Damien MOTTET
Conseiller**

**Solène MOUZON
Conseillère**

**Vincent PIERRET
Conseiller**

**Emmanuel VATTAT
Conseiller**

**Éric WAFFELAERT
Conseiller**